

REGLEMENTS  
DE LA  
CONGREGATION DES HOMMES.

ART. I.—ÉTABLISSEMENT ET AVANTAGES,  
DE LA CONGRÉGATION.

Les Congrégations doivent leur naissance au zèle et à la piété d'un jeune Religieux de la Compagnie de Jésus le R. P. Léon (Jean) d'origine flamande, de Liège en Belgique, qui enseignait à Rome, l'an 1563. Il commença par assembler les plus fervents de ses disciples auxquels il inspira une tendre et solide-dévotion à la Ste. Vierge. Ces assemblées, qui prirent le nom de Congrégations, devinrent très-nOMBREUSES, et comptèrent parmi leurs membres des Rois, des Empereurs, des Papes et un grand nombre d'Évêques et de personnes de la plus haute distinction. Aussi les Souverains Pontifes les dotèrent-ils des plus amples faveurs.

La Congrégation des hommes de Ville-Marie fut fondée à Montréal par les soins et les efforts d'un pieux laïque, l'Honorable Lieutenant-général Migeon ; elle fut ensuite agrégée, l'an 1693, à celle du Collège Romain, par le Père Thyrse Gonzalès, général des Jésuites.